



Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre Albert de Mun

Compte-rendu du Conseil d'administration du 07 novembre 2017

Présents

Direction d'Albert de Mun :

- Mme Schmit
- Mme de Serra Sarfati
- M. Clérouin
- Mme Tardi
- M. Boschet
- Mme Duhamel
- Mme Gagny
- Mme Jeannet

APEL :

- Philippe Martinou
- Myrna Gentil
- Delphine Veau
- Christine Arnoux
- Vincent Bothorel
- Nadine Beauregard
- Stéphanie Tran Cong
- Myriam Lainé
- Fabrice Aleonard
- Marie-Mathilde Dufaux
- Emmanuelle Aboukrat
- Christelle Chenel

1 Résultats des élections APEL : Présentation du nouveau comité.

La liste à jour est en PJ de ce CR et disponible également sur le site de l'APEL AdM.

La restauration

2 Réfectoire : réparation d'une fontaine à eau en panne depuis 1 an.

L'ancien système de réfrigération n'étant pas jugé opportun, cette fontaine à eau devrait être remplacée par un robinet classique avant Noël.

3 Lycéens : certains parents de lycée aimeraient proposer d'autoriser les lycéens à amener leur repas et de pouvoir le faire réchauffer sur place.

Pour des raisons de locaux et d'hygiène, l'établissement n'est pas en mesure de permettre ce type d'organisation car la responsabilité de l'établissement serait engagée si des problèmes survenaient avec la nourriture apportée de l'extérieur.

Il est rappelé que :

- les parents des élèves concernés par un PAI (projet d'accueil individualisé) alimentaire, seuls autorisés à apporter leur repas, ont préféré opter pour le plat adapté par la cantine à leur enfant,
- les lycéens d'AdM sont proportionnellement assez nombreux à être inscrits à la cantine,
- la cafétéria est un espace qui leur est réservé,
- il est interdit de consommer un repas venant de l'extérieur de l'établissement et apporté par l'élève,
- les demi-pensionnaires sont autorisés à quitter l'établissement le midi.

La vacance de cours

4 Voyages scolaires : quantité des voyages / Coût pour les parents / subvention par l'APEL.

Les voyages scolaires ont une durée allant de deux jours à une semaine. Ils sont proposés aux élèves dans le cadre du démarrage ou de l'aboutissement d'un projet éducatif et pédagogique élaboré par l'enseignant concerné.

En dehors du séjour de ski en 4^{ème}, pour lequel tous les parents sont informés dès les inscriptions scolaires, aucun voyage n'est obligatoire.

Les enseignants qui encadrent ces voyages s'impliquent sur leur temps libre et font en sorte qu'il n'y ait pas d'impact sur la tenue du programme scolaire. Au secondaire, pendant la vacance de professeurs, d'autres enseignants peuvent prendre les heures. Les élèves concernés par l'absence de professeurs sont pris en charge en CDI. Enfin, il n'y a aucune pénalisation d'élèves qui partent ou qui restent dans l'établissement.

Une aide de la caisse d'entraide peut être sollicitée dans des cas précis.

L'APEL subventionne de façon pérenne les événements en lien avec les sacrements préparés par les élèves concernés (communion au primaire, voyage à Rome pour la confirmation au collège).

5 Semaine du lundi 07/05 au vendredi 11/05/2018 : le primaire n'a pas classe le lundi 07/05, le secondaire a-t-il classe le mercredi 09/05 (journée coincée entre les jours fériés du 8 mai et du pont de l'ascension) ?

AdM conserve le Pont de l'Ascension qui avait été accordé l'année dernière par l'Education nationale à tous les établissements mais qui n'est pas reconduit dans le public pour 2018. Les élèves du primaire n'ont pas de cours sur la semaine du 07 au 11 mai (le lundi 7 mai ayant été choisi comme journée pédagogique). Les élèves du secondaire ont cours le lundi 07 mai ainsi que le mercredi 09 mai.

6 Fin de l'année scolaire à Albert de Mun : prise en charge des collégiens jusqu'à fin juin - quelles solutions proposer aux parents ?" Les collégiens sont libres dès le 15 juin et des parents de collégiens recherchent des solutions pour leur prise en charge. Il serait intéressant de mettre en place un échange « Direction-APEL » (groupe de travail, autre ?) pour rechercher des solutions à cette demande (cours, activités, ...).

Explications des contraintes logistiques :

- AdM étant centre d'examen, tous les enseignants et les surveillants sont réquisitionnés dès le début des épreuves du baccalauréat. D'autres professeurs sont également examinateurs au brevet.
- Par ailleurs, du fait du nombre limité de 15 élèves par classe d'examen, AdM n'a pas de locaux disponibles pour les classes non concernées par les examens.

Il pourrait être opportun de constituer un groupe de travail parents/corps enseignant sur ce sujet.

Sujets divers

7 Usage des portables au collège : éclaircissement aux parents et enseignants notamment pour les niveaux de 6e et 5e ; confusion entre l'interdiction d'en avoir et la demande de certains enseignants d'utiliser les portables pendant les cours et pour les devoirs.

Rappel du règlement intérieur sur le Téléphone portable :

L'appellation téléphone portable comprend les smartphones et autres objets électroniques de communication, de musique et de jeux. - En 6ème et en 5ème : L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'établissement. - En 4ème et en 3ème : Les téléphones portables doivent être éteints et rangés. Leur utilisation est tolérée uniquement pendant le temps méridien. - Au Lycée : L'utilisation des téléphones portables est tolérée aux intercourses, mais interdite

durant les temps scolaires (cours, évaluation, CDI, permanence, ...). - A tous les niveaux : Le non respect de cette règle peut entraîner la confiscation de l'appareil. Il peut cependant arriver qu'un enseignant autorise l'utilisation d'un smartphone pendant un cours pour un usage pédagogique.

Madame Duhamel a rappelé aux enseignants qu'il était également possible d'effectuer des recherches en groupe aux CDI, avec les ordinateurs sur place ou d'utiliser les Ordival, ordinateurs prêtés aux collégiens par le Conseil Général du Val de Marne.

A noter : le mardi 09 janvier à 18h30, une conférence sera proposée à tous les parents sur les usages d'Internet par les jeunes. Elle est organisée dans le cadre de la sensibilisation faite aux élèves de 5è sur les réseaux sociaux par « Génération numérique ». Cette conférence, prise en charge par l'APEL, sera suivie d'une galette des rois à partir de 20h organisée également par l'APEL.

8 Partage des cours de récréation pour les élèves non footeux : possibilité de partager les cours en 2 (1 partie pour les joueurs de foot et l'autre sans ballons) car actuellement les ballons ont envahi les cours et il n'y a plus d'espace pour les enfants qui ne jouent pas au foot.

Il faut tout d'abord se réjouir que les enfants jouent au ballon, en primaire et au secondaire, et peut-être davantage que les années passées, car c'est une activité saine qui offre une alternative au temps libre passé sur le téléphone portable. Toutefois, afin d'éviter des incidents, la direction réfléchit à une séparation de zone avec et sans ballon. Au primaire, les enfants jouent au ballon sans besoin de partage d'espace.

Au secondaire, une signalétique au sol sous forme de rectangles (dont un est doté de petites cages pour les buts) permet de délimiter des « espaces ballons », entre l'infirmerie et la salle des professeurs.

Les espaces ne sont pas encore définitifs. La direction réfléchit encore à l'aménagement de la cour du secondaire.

9 Nouveaux services : mise en place du Forum des Stages.

Avant les vacances de la Toussaint, les élèves de 3^{ème} doivent avoir trouvé un stage qui se déroule la première semaine de janvier. M. Boschet propose l'organisation d'un forum des parents qui viendraient parler de leurs métiers.

L'APEL, par l'action de Philippe Martinou, teste la mise en place d'un Forum numérique des stages dont la modératrice sera Laurence Bacquey, membre du Comité élargi de l'APEL.

10 Autres :

- Habits oubliés : il sera fait un rappel avant chaque début de vacances scolaires, via les parents correspondants, pour que le dernier vendredi, les parents des enfants concernés puissent venir chercher les manteaux perdus/trouvés.
- Réflexions sur une sensibilisation au thème du harcèlement en primaire, en amont et complément de ce qui est proposé en 6^{ème}.
- Les noms et coordonnées des parents correspondants vont prochainement être communiqués sur le site de l'APEL.
- Lundi 27 novembre à 19h30 dans la salle polyvalente : réunion APEL-Comité élargi pour démarrer l'organisation de la prochaine fête de l'école.

Prochaine date de réunion avec la direction : mardi 30 janvier 2018 à 19h.